



Annulation de contrat assurance

Par **Atalante58**, le **18/04/2015** à **09:44**

Bonjour,

j'aimerais avoir un renseignement concernant l'annulation d'un contrat. Celui-ci m'a été proposé par téléphone, dans le cadre d'une Garantie Accident. Je précise que c'est moi qui appelais pour demander une augmentation du montant de mon crédit à la consommation pour régler un problème de trésorerie.

J'ai accepté et j'ai donc rempli les documents qui m'ont été envoyés, or, quelques mois après, et après en avoir parlé à mon banquier, il se trouve que je possède déjà ce genre de contrat. J'aimerais donc annuler le contrat en trop, mais j'ai lu (dans les petites lignes en bas, celles que l'on lit trop tard[smile17])que celui-ci ne pouvait l'être avant cinq ans. S'agit-il d'une clause abusive ou pas ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement,

Atalante58.